

La droite laisse les bus en rade

Par Julien Lambert

MORGES | CONVENTION DES TPM

A la surprise générale, le préavis portant sur l'intégration de nouvelles communes à la convention des transports publics de Morges et environs a été ajourné.

Qui l'eût cru! Ce qui paraissait n'être qu'une formalité a suscité des nombreuses discussions. L'intégration des communes de Prévèrenge, Lussy-sur-Morges et Lully à la convention des TPM avait pourtant été acceptée sans discussions dans la majorité des autres communes partenaires. Et le rapport de la commission était éloquent: «Nous nous sommes réunis à une seule reprise pour formaliser l'intégration de trois nouvelles communes qui ont rejoint la convention des Transports Publics de Morges et environ.» D'où l'évidence a priori: il n'y aura pas de débat!



L'intégration des communes de Lussy et Lully n'a sur le fond pas posé de problèmes, mais une partie de Conseil aurait souhaité voter en toute connaissance de cause. Moesching

Manque de chiffres

Et bien non... Une première intervention du conseiller PLR Bertrand Gilliard lançait la discussion. En cause, la création de la ligne 703 rejoignant Lully et Lussy-sur-Morges. «Je précise qu'il n'est pas question de modifier la convention, mais avant de faire ces propositions, il faudrait faire une vague étude de marché. Bien des

questions restent ouvertes. Combien cette ligne coûtera à Morges? Que ce soit dans le préavis ou le rapport de commission, on ne nous apporte pas les réponses.»

Des propos repris par un autre conseiller PLR, Jean-Hugues Busslinger. «Si l'on nous demande d'intégrer ces communes, la transparence et l'information doivent être complètes. On ne remet pas

en cause l'intégration de ces communes, mais il serait bien de faire un rapport coût/efficacité. Je ne voulais pas en arriver là, mais on doit pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause dans un mois. Je demande donc l'ajournement du vote.»

Face à ces contestations, la syndique Nuria Gorrite a rappelé que l'objet du vote n'était que de rati-

fier l'entrée de ces communes et que le fonctionnement des TPM était un autre sujet. Elle a ensuite insisté sur l'importance d'élargir le réseau: «Morges a intérêt à intégrer de nouvelles communes à son réseau pour des questions de mobilité. Un certain nombre des habitants de ces communes n'a pour l'heure pas d'autres choix que d'utiliser leur voiture pour se rendre à Morges. En élargissant le réseau, on évite une saturation en ville. Nous ne devons pas fonctionner en vase clos.»

Le municipal Yves Paccaud a pour sa part, sur la base d'estimations, évalué le coût engendré par cette nouvelle ligne 703 pour sa ville. «En extrapolant, on peut estimer qu'elle coûtera environ 160 000 francs. Mais ce n'est qu'un budget.»

Socialistes et Verts ont encouragé l'assemblée à donner un avis favorable à l'image du conseiller vert Mathieu Bornoz qui estime «qu'on ne va pas au-devant d'une révolution.»

La droite l'emporte

Maintenu par le conseiller Busslinger, l'ajournement a été voté. Selon l'art 73 du règlement communal, il fallait un tiers du Conseil pour obtenir gain de cause. La droite a alors fait front contre la gauche. Et avec 29 votes «pour» sur les 85 conseillers présents, elle a de justesse atteint son objectif: reporter la discussion à la prochaine séance. Une sacrée surprise!

BRÈVES MORGES

Moins de trafic en ville

CIRCULATION | Une étude de Lausanne Région a mis en évidence une diminution de 4% du trafic au centre-ville de Morges durant les 5 dernières années alors que durant la même période, le parc de voitures de tourisme a augmenté de plus de 6%. Un résultat parlant puisqu'il s'accompagne d'une augmentation de la fréquentation des transports publics de la région de 61%.

Le trafic a en revanche augmenté sur le tronçon autoroutier Morges-Aubonne de 14%.

Voltigeurs en sécurité



SKATEPARK | Bonne nouvelle pour les skateurs du Parc de Vertou. Suite à l'intervention en octobre de la conseillère Laurence Lambert Caversaccio faisant état de la vétusté et de la dangerosité du skatepark, la commune a remplacé les éléments en cause. «A ce jour, l'infrastructure est sécurisée» a annoncé le municipal Vincent Jaques. D'autres interventions sont encore prévues à court terme.

En Bonjean, ça bouge!

LOGEMENT | La Municipalité a annoncé, lors du Conseil communal de mercredi soir, s'être déterminée sur le terrain En Bonjean. Elle compte y créer une trentaine de logements d'utilité publique destinée à la classe moyenne. Elle déposera un préavis devant le Conseil en décembre prochain.

Exercice du feu réussi!



POMPIERS | Le Service du feu de la ville de Morges a effectué un exercice d'urgence dans l'EMS morgien de l'EHC Nelly-de-Beausobre. L'opération qui s'est déroulée sans encombre visait à tester les processus d'information du déclenchement à la fin des événements. L'exercice a été réalisé en collaboration avec les équipes d'intervention de l'Ensemble Hospitalier de la Côte.

Les petits en sécurité

MORGES

La Municipalité garde un œil très attentif sur le préau de l'école du Square Central.

L'insalubrité et l'insécurité régnant dans le préau de l'école du Square Central n'est-il plus qu'un mauvais souvenir? En tous les cas, la Municipalité a pris les mesures nécessaires pour que les petits écoliers puissent bénéficier d'un lieu sain. Les nettoyages et les travaux

d'entretien ont été renforcés et l'horloge a été remplacée. Par ailleurs, l'exécutif a annoncé qu'il installerait prochainement des panneaux d'interdictions aux entrées du préau pour éviter la venue de squatters en soirée.

Lieu sous surveillance

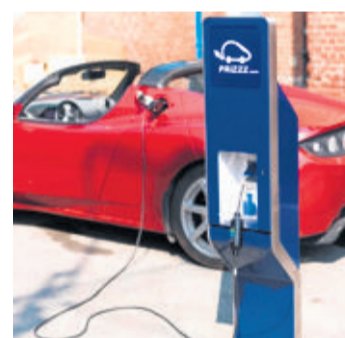
Estimant que la situation devrait s'améliorer lorsque les travaux seront terminés aux Charpentiers, la Municipalité a décidé de mettre en place une surveillance provisoire du lieu. Une entreprise privée gardera donc un œil attentif durant ce laps de temps. J.L.

Un pas pour la voiture électrique

MORGES

Le Conseil a donné un avis favorable à la mise à disposition de bornes de recharge pour voitures électriques.

Tout roule pour la motion de Jean-Jacques Aubert «Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge!» Le Conseil communal a décidé mercredi soir de la prendre considération. La Municipa-



lité devra donc prochainement se pencher sur la question.

Même si cette motion a passé la rampe, elle n'a pas suscité l'unanimité au sein du collège. Ainsi,

dans la conclusion du rapport de commission (accepté à 4 voix contre 3), on met en évidence «qu'il ne faut pas que ce nouveau dispositif amène autant de problème qu'il n'en résout.» Certains conseillers ont d'ailleurs fait remarquer que dans la motion, les scooters et vélos électriques avaient été oubliés.

Les Verts ont d'ailleurs proposé de transformer la motion en postulat, estimant que cette dernière n'était pas une priorité. Un vœu pieux puisque le Conseil a rejeté cette idée et s'est prononcé en faveur de la motion. J.L.

La pollution du Boiron rebondit au Grand Conseil

MORGES

Lors de la séance du Grand Conseil mardi, la députée Claudine Dind a interpellé le Conseil d'Etat concernant la pollution du Boiron. Car des zones d'ombre demeurent.

L'affaire du Boiron est loin d'être enterrée. Touchée par la pollution qui a tué des milliers de poissons dans la rivière, la députée Verte de Morges Claudine Dind a décidé d'agir pour obtenir des réponses. Elle a ainsi profité de la séance du Grand Conseil mardi dernier pour questionner le Conseil d'Etat: «Si



La députée Claudine Dind compte bien faire la lumière sur toute cette affaire. Lambert

chacun peut comprendre que l'identité du ou des responsables ne soit pas forcément jetée en pâture, il est en revanche important de communiquer sur les cir-

constances: est-ce un accident, de la négligence, de la malveillance? Et surtout, quelle est la nature des produits déversés dans la rivière ou près de son cours?»

Par l'intermédiaire de François Marthaler, le Conseil d'Etat a rappelé que cette pollution faisait l'objet d'une enquête débutée deux jours après la découverte du cas. «C'est une pollution grave, dont la nature chimique est parfaitement identifiée, a-t-il précisé. Les prévenus ont été auditionnés et le rapport de dénonciation a été envoyé au procureur.» Il a par ailleurs rappelé que seule le procureur était habilité à communiquer à ce stade de la procédure.

10 jours amende?

En charge du dossier, la procureure Marjorie Moret ne laisse pas filtrer beaucoup plus d'informations: «J'ai reçu les rapports de l'enquête et j'entendrai prochainement les personnes à l'origine de cette pollution.» Quant aux

circonstances (négligence, accident ou malveillance?), la procureure préfère attendre d'avoir entendu les responsables – qui sont donc au moins deux – pour se prononcer. Le produit incriminé reste lui aussi bien mystérieux: «C'est une substance chimique avec un nom très compliqué: je ne l'ai pas en tête...», assure la magistrate.

Les faits, eux, sont là: 12 000 truites sont mortes et plusieurs milliers d'autres poissons. Les circonstances demeurent en revanche floues. Mais que risquent les pollueurs? «Comme ça, je dirais 10 jours amende, lâche Marjorie Moret. D'autres facteurs peuvent cependant influencer la peine comme la présence ou non d'un casier judiciaire.»

Julien Lambert